



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 118653

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la question de la déductibilité de l'impôt sur le revenu des cours à domicile pour les enfants. Il lui demande de bien vouloir lui en rappeler les modalités pratiques et de lui indiquer la possibilité d'en bénéficier si les cours sont réalisés par les grands parents ou l'ex-conjoint.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118653

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1673